

Martignac, de son côté, était trop pénétrant et trop dévoué pour vouloir priver la Royauté d'un concours aussi important que celui de Ravez ; il lui proposa la pairie. Mais malgré les termes flatteurs dont cette offre était accompagnée, et la bienveillance persévérante des anciennes relations qui les unissaient, Ravez ne crut pas devoir accepter même cet acte de justice de la part d'un cabinet qui s'était élevé par la chute de ses amis. Le scrupule peut aujourd'hui paraître excessif : il était conforme à la fidélité politique qui fait la vie des temps parlementaires.

Le ministère du 8 août, qui remplaça le cabinet Martignac, renouvela l'offre de la pairie. Ravez n'avait plus les mêmes raisons de refus ; aussi, malgré son regret bien légitime de quitter la Chambre élective, il ne résista plus.

Son entrée à la Chambre des Pairs fut saluée par elle comme une véritable conquête ; et son président, le chancelier d'Ambray, lui écrivait le 21 septembre 1829 :

« La Chambre héréditaire n'a plus rien à envier à la Chambre élective. Le Roi l'appelle à posséder dans son sein le plus beau talent qui ait jamais distingué une assemblée délibérante. Je sens tout le prix du présent que la sagesse du Roi daigne accorder à la Chambre que j'ai l'honneur de présider, et je me félicite avec elle de vous compter parmi nos plus illustres collègues. »

Toutefois, Ravez ne voulut pas devenir ministre : il jugea sans doute que d'autres situations, moins engagées que la sienne, seraient plus propres à tirer la Couronne et le pays de la crise difficile que leur dissentiment avait provoquée. Il avait d'ailleurs toujours montré beaucoup d'éloignement pour les fonctions ministérielles, auxquelles il ne croyait pas que la nature de son talent l'eût suffisamment appelé. On peut trouver de l'exagération dans cette modestie, mais la ferme persistance de ses refus aux époques les